

# LE SERVICE AUX FAMILLES

## C'EST QUOI ?

Le Service aux Familles est un service qui simplifie les démarches administratives liées à la vie scolaire, périscolaire et extrascolaire de votre enfant : école, restauration scolaire, garderies, étude surveillée, accueil de loisirs maternel et élémentaire (mercredi, vacances scolaires), Point Rencontre Animation Jeunes ( PRAJ) ...

Un seul lieu .... un seul dossier : le dossier unique d'inscription

Le dossier unique d'inscription est la mise en place d'une base de données communes, les informations n'étant réclamées qu'une seule fois puis réactualisées chaque année...

## C'EST OÙ ?

Bâtiment situé face à l'aire de jeu proche de la Mairie, 2 cours de la République  
(parking rue René Fourgs entre le rond point de la route départementale et la Poste)

## LES SERVICES, LES PRESTATIONS...

### Le Service Éducation (05.57.52.57.58)

Les inscriptions en école maternelle et élémentaire sont enregistrées au service éducation .

### La Restauration Scolaire

L'inscription se fait auprès de l'école, par le biais d'une fiche navette. Cette fiche, qui prévoit les réservations de la semaine suivante, est remise à l'enfant en début de semaine et doit être retournée au plus tard le jeudi matin, remplie et signée par les parents.

#### **Les imprévus...**

Les annulations doivent être faites au plus tard 48 heures avant.

En cas d'urgence (hospitalisation, maladie d'un parent...), l'enfant pourra être accepté à la restauration scolaire, mais son repas pourra être différent de celui des autres enfants.

Tout repas réservé - non décommandé dans les délais sera facturé  
(sauf s'il est présenté un certificat médical)

### Les Temps d'Activités Périscolaires

Les temps d'activités périscolaires (TAP) sont gratuits et encadrés par du personnel municipal qualifié (ATSEM, animateurs et éducateur sportifs). Ils ont lieu les lundi, mardi, jeudi et vendredi après la classe. L'inscription se fait pour chaque période entre les petites vacances sur un cycle complet.

## L'Accueil Périscolaire

Dans chaque école maternelle et élémentaire de 7 h 15 à l'entrée en classe (pour le matin) , de la fin des T.A.P. à 18 h 30 (pour le soir) et le mercredi de la sortie des classes à 12h30.

L'inscription se fait auprès de l'école, par le biais d'une fiche navette. Cette fiche, qui prévoit les réservations de la semaine suivante, est remise à l'enfant en début de semaine et doit être retournée au plus tard le jeudi matin, remplie et signée par les parents.

## L'Étude Surveillée

Organisée pour les classes de CE1, CE2, CM1, CM2 des écoles élémentaires, l'étude surveillée nécessite un minimum de 10 enfants par école pour être mise en place.

*☞ Inscription au Service Éducation*

## L'Accueil de Loisirs Maternel

Destiné aux enfants de 3 à 6 ans (enfants de 3 ans révolus et scolarisés, jusqu'à la dernière année de maternelle) , il fonctionne le mercredi après-midi (sauf jours d'école) et pendant les vacances scolaires (sauf vacances de Noël), à l'école maternelle Jules Ferry capacité d'accueil de 64 places.

## L'Accueil de Loisirs Élémentaire

Destiné aux enfants de 6 à 12 ans (enfants scolarisés du CP au CM2), il fonctionne :

- le mercredi après-midi (sauf jours d'école) et les petites vacances (automne, hiver, printemps), à l'école élémentaire Jules Ferry : capacité d'accueil de 72 places
- les vacances d'été à la plage de La Hume : capacité d'accueil 132 places.

*☞ Inscription au Service aux Familles*

## Le Point Rencontre Animation Jeunes

Lieu d'accueil pour les jeunes de 12 à 17 ans en accès libre, le PRAJ est situé 41 rue de l'Yser . Il fonctionne le mercredi après-midi et le samedi après-midi en période scolaire, et du lundi au samedi pendant les vacances scolaires.

*☞ Inscription à l'année au Service aux Familles moyennant une cotisation d'un euro.*

Sports Vacances (uniquement en juillet) : capacité d'accueil de 30 places

*☞ Inscription au Service aux Familles*

## LES TARIFS

Les tarifs de restauration scolaire, garderie, accueil de loisirs du mercredi et des vacances sont déterminés en fonction du Quotient Familial (QF) des familles.

Le mode de calcul retenu est celui appliqué par la Caisse d'Allocations Familiales :

$$\text{Quotient Familial} = \frac{\text{ressources mensuelles nettes imposables} + \text{prestations mensuelles}}{\text{Nombre de parts}}$$

Le QF est noté sur l'attestation de paiement délivrée par la CAF. Vous pouvez la demander (à la CAF) par Internet ou par téléphone avec votre n° d'allocataire et votre code confidentiel.

ou  
A partir de votre feuille d'imposition année n-1 + vos prestations CAF (montant noté sur votre relevé de compte bancaire)

Le Service aux Familles, grâce au logiciel CAF PRO, peut vous imprimer l'attestation si vous êtes déclarés à la CAF de la Gironde

Les photocopies des pièces sont à fournir obligatoirement

## LA FACTURATION

Il s'agit d'une facturation unique... Toutes les activités sont regroupées sur une même facture.

La facture est établie et envoyée chaque début de mois, et doit être réglée au plus tard 15 jours après réception.

Passé ce délai, une lettre de rappel est envoyée puis après la fin du mois, la facture est adressée à la Trésorerie Générale d'Arcachon. Elle devra y être acquittée après réception d'un commandement de payer.

### Le règlement peut se faire :

- par chèque à l'ordre de la Régie de recettes du Service aux Familles
- en espèces
- par carte bancaire (au service)
- via internet (voir en dernière page)
- par prélèvement automatique

Mairie de Gujan-Mestras - Service aux Familles

2 Cours de la République - 33470 GUJAN-MESTRAS

Tél : 05.57.52.58.58 / Fax : 05.57.52.58.57

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

[www.ville-gujanmestras.fr](http://www.ville-gujanmestras.fr) / [familles@ville-gujanmestras.fr](mailto:familles@ville-gujanmestras.fr)

## « ESPACE FAMILLE »

Accessible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, Espace Famille est un **guichet en ligne** qui permet d'effectuer de nombreuses démarches, supprimant ainsi les contraintes liées aux déplacements et aux heures d'ouverture du Service aux Familles.

Un lien sur le site de la Ville de **GUJAN-MESTRAS** vous permet d'accéder à cet espace [www.ville-gujanmestras.fr](http://www.ville-gujanmestras.fr) (bandeau « Espace Famille »)

### Espace Famille est composé :

- d'une partie publique : accessible à tous sur la page d'accueil, elle permet à la Mairie de communiquer sur l'actualité en matière d'enfance et de jeunesse (menus de la restauration scolaire, programme des diverses activités, PRAJ....)
- d'une partie privée : accessible à l'aide d'un code famille et d'un mot de passe. Cette partie vous permet de consulter l'état des inscriptions et des consommations des membres de votre famille, de régler vos factures, de signaler une absence ou un changement d'adresse et de préinscrire vos enfants à l' Accueil de Loisirs.

### Comment obtenir votre code famille et votre mot de passe :

- Pour les familles destinataires d'une facture mensuelle, ils sont mentionnés sur la facture.
- Pour les familles non destinataires de facture mensuelle, il conviendra de se rendre au Service aux Familles muni d'une pièce d'identité et vos codes vous seront remis.

### Information concernant le paiement sécurisé via Espace Famille :

La solution PAYBOX de la Caisse d'Épargne a été choisie.

Les informations confidentielles, que vous communiquez, ne transitent que sur les ordinateurs de la Caisse d'Épargne. Plusieurs contrôles de validité, de cohérence et d'autorisation de paiement seront effectués. Quand le paiement est accepté, la Caisse d'Épargne fournit, par e-mail, un justificatif.